

RENTÉE 2026

DES REPAS POUR TOUS
UN TARIF POUR CHACUN



UNE QUESTION ?

Contactez-nous :

- 05 49 38 49 38 (+ choix 1)
- nouvelle-aquitaine.fr/contact

A partir de la rentrée 2026, la Région Nouvelle Aquitaine met en place la **tarification solidaire** dans tous les lycées publics de Nouvelle Aquitaine. Il s'agit d'un tarif adapté à chaque situation.

- Cela concerne tous les lycéens ou étudiants qui sont inscrits à un FORFAIT de demi-pension ou d'internat
- La tarification régionale est basée sur les revenus et le quotient familial (différent de celui de la CAF), et répartie en 11 tranches de tarifs.
- **A partir du 24 août 2026**, les familles devront s'inscrire sur le site régional de la tarification de la restauration scolaire (naqui.fr/tarification-solidaire) avec leur l'avis d'imposition 2026 sur les revenus 2025. Les familles qui ne feront pas la démarche seront par défaut facturées au tarif le plus élevé dans le forfait choisi.

Grille tarifaire à titre indicatif						
Tranches	QF ANNUEL	À titre indicatif, cout par repas	Forfait annuel DP 3 J	Forfait annuel DP 4 J	Forfait annuel DP 5 J	Forfait annuel Internat (4 nuits,4PDJ, 9repas)
1	≤ 3 040€	2,30€	248,40 €	324,30 €	400,20 €	1 168,65 €
2	3 041€ à 5 780€	2,40€	259,20 €	338,40 €	417,60 €	1 200,15 €
3	5 781€ à 7 960€	2,50€	270 €	352,50 €	435 €	1 231,65 €
4	7 961€ à 9 850€	2,60€	280,80 €	366,50 €	452,40 €	1 263,15 €
5	9 851€ à 11 570€	2,70€	291,60 €	380,70 €	469,80 €	1 294,65 €
6	11 571€ à 13 300€	2,83€	305,64 €	399,03 €	492,42 €	1 335,60 €
7	Non soumis à revenus	2,85€	307,80 €	401,85	495,90 €	1 341,90 €
8	13 301€ à 15 400€	3,25€	351 €	458,25 €	565,50 €	1 467,90 €
9	15 401€ à 18 380€	3,85€	415,80 €	542,85 €	669,90 €	1 656,90 €
10	18 381€ à 23 960€	4,75€	513 €	669,75 €	826,50 €	1 940,40 €
11	≥ 23 961 €	5,50€	594 €	775,50 €	957 €	2 176,65 €

L’ inscription au service de restauration scolaire se fait obligatoirement sous la forme d’un forfait annuel avec le choix de 3, 4 ou 5 repas par semaine (le choix définitif du forfait sera à confirmer courant septembre)

Un élève externe aura toujours la possibilité de prendre un repas au restaurant scolaire de manière occasionnelle, le tarif sera alors de **5,60 €** par repas (paiement à l’avance)